



VILLE D'ETAMPES

ARRÊTE DU MAIRE

N° VI-AR- 2022-26034

Accusé de réception en préfecture
021-219102233-20220906-VI-AR-2022-DG03-AU
Date de télétransmission : 09/09/2022
Date de réception préfecture : 09/09/2022

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION
A Madame Sabah AID**

Le Maire de la Ville d'Etampes,

Vu l'article L.2212-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, sous sa surveillance et sa responsabilité,

Considérant l'empêchement des adjoints ainsi que les conseillers municipaux, dans l'ordre du tableau,

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Sabah AID, conseillère municipale déléguée est déléguée pour remplir,

Le samedi 10 septembre 2022 les fonctions d'officier d'état civil pour célébrer les mariages de :

- M. Filip RECE et Mme Anne-Hélène FAUCHI à 13h30
- M. Aïmane BOULARD et Mme Nessrine-Mouna HOUNCHOU à 14h30
- M. Nicolas DUDEL et Mme Valentina POLYANSKAYA à 15h30

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Etampes,
- L'intéressée

Fait à Etampes, le 6 septembre 2022

Le Maire,
Franck MARLIN



Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le :

9 septembre 2022